

PLF 2015 – discours commission élargie lundi 2 novembre

M. Jean-Marie Beffara, rapporteur spécial sur la mission *Medias, livre et industries culturelles*

Madame la Ministre,

Monsieur le Président de la commission des finances,

Monsieur le président de la commission des affaires
culturelles,

Mes chers collègues,

Le projet de loi de finances pour 2016 propose d'inscrire à la mission *Médias, livre et industries culturelles* **591,3 millions d'euros en AE et 601,7 millions d'euros en CP, soit des baisses de respectivement 17,6 % en autorisations d'engagement et 15,8 % en crédits de paiement, par rapport à la loi de finances initiale pour 2015**. Cette diminution correspond cependant à un effet de périmètre. Elle résulte du transfert de la dotation de France Télévisions sur le compte de concours de financier *Avances à l'audiovisuel public*. **À périmètre constant, les crédits de la mission**

sont en légère baisse de 0,6 % en autorisation d'engagement et en hausse de 1 % en crédits de paiement. Je me félicite donc que cette mission soit globalement épargnée par les diminutions budgétaires, car les médias constituent plus que jamais un relais démocratique essentiel à notre société.

Le secteur de la presse est fortement affaibli par la mise à mal du marché publicitaire des médias traditionnels. Entre 2013 et 2014, **les recettes publicitaires de la presse ont chuté de 8,7 %.** Le soutien à la presse demeure donc une intervention indispensable. Les aides à la diffusion, au pluralisme et à la modernisation, se voient allouer un montant total de 128,8 millions d'euros, qui correspond à un soutien équivalent à celui fourni en 2015.

Mais malgré cela, je souhaiterais vous interroger sur un point, Madame la Ministre. Le début de l'année 2016 marque, en matière d'aide au transport postal, l'extinction des accords Schwartz qui ont régulé le secteur entre 2009 et 2015. A trois mois de l'échéance, il semble qu'aucune information relative aux tarifs postaux qui seront pratiqués en 2016 n'a été fournie aux acteurs de la presse. Cela est

particulièrement préjudiciable pour les types de presse qui dépendent quasi intégralement du transport postal, Je pense notamment à la presse spécialisée.

Ce sera donc ma première question : quelles seront les conditions de sortie des accords Schwartz ? Et plus largement, comment envisagez-vous l'évolution des aides à la distribution ?

*

Le programme destiné à la politique du livre et aux industries culturelles voit quant à lui ses AE diminuer de 2,3 %, tandis que ses crédits de paiement augmentent de 2,6 %. Son financement est donc préservé. La filière est également confronté aux évolutions économiques et technologiques. Cependant, le livre a mieux résisté que prévu à ces évolutions qui auraient pu le menacer de manière frontale. Il a été soutenu par un encadrement législatif exigeant et par le « plan librairie » mis en œuvre par le gouvernement en 2013. Dans ce cadre, la création, en 2014, d'un Médiateur du livre, a permis de consolider le secteur, dans un environnement où les pratiques évoluent au rythme des innovations numériques. J'ai pu rencontrer Madame

Laurence Engel dans le cadre de mes auditions afin d'évoquer avec elle la première année de son mandat. Le bilan semble extrêmement positif : le « *soft law* » qu'elle représente permet une adaptation rapide aux évolutions, une interprétation unifiée des textes sans recours au législateur, et enfin des mécanismes de conciliation fluidifiés et reconnus de tous. **Je tiens donc à saluer tout particulièrement la réussite de cette institution.**

*

Enfin, je terminerai par le financement de l'audiovisuel public, qui s'élève à **3917,4 millions d'euros dans le PLF 2016, dont 40,5 de crédits budgétaires alloués à France Télévisions dans le cadre de la mission *Medias*, et 3876,9 dans le cadre du compte de concours financiers *Avances à l'audiovisuel public*.** Ce produit permet d'augmenter la dotation de presque tous les opérateurs.

Comme vous le savez, Madame la Ministre, la mission d'information sur le *modèle économique de l'audiovisuel public au XXIème siècle, dont j'étais le rapporteur* a rendu ses conclusions fin septembre. L'une des recommandations essentielle **était la**

stabilisation des ressources du principal opérateur, à savoir France Télévisions. Cela nécessite une affectation sécurisée de ses ressources et un financement en rapport avec les missions et les efforts demandés.

C'est la raison pour laquelle, je me réjouis des évolutions apportées au financement de l'Audiovisuel Public.

D'une part en affectant une part de la taxe sur les Opérateurs de Télécommunications Electroniques

D'autre part en supprimant intégralement dès 2016 la dotation budgétaire et en augmentant de 25 millions d'euros les moyens alloués à France Télévisions.

Ces évolutions ont été possibles grâce à un amendement du gouvernement reprenant les éléments de celui que j'avais présenté avec Patrick BLOCHE et Martine MARTINEL. Ces évolutions sont de nature à stabiliser l'ensemble du secteur de l'audiovisuel public.

Néanmoins, une incertitude demeure sur l'évolution de la contribution à l'audiovisuel public. En effet, les évolutions technologiques et des usages font que dans les années à venir le

téléviseur n'aura plus le monopole de la télévision. Il me semble donc nécessaire d'engager rapidement une réflexion sur l'assiette de la CAP. J'avais dans le rapport d'information, proposé d'étendre la redevance à tout support permettant d'accéder au service public audiovisuel en illimité et en contrepartie de créer un demi-tarif pour le million de jeunes de moins de 25 ans qui payent aujourd'hui la redevance à taux plein. J'ai bien compris Madame la ministre qu'au regard du contexte fiscal cette proposition n'avait pas l'assentiment du gouvernement pour cette année, mais le gouvernement envisage-t-il de poursuivre la réflexion sur ce sujet ?

Avis favorable sur les crédits de la mission et du CCF